



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/092

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE – Modification du règlement  
intérieur des équipements sportifs municipaux

République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

*(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).*

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> COLLET Marina
  - M<sup>me</sup> DUFOUR Florence
  - M<sup>me</sup> LECLERC Céline
  - M<sup>me</sup> GOUAR Saara
  - M. SIMONIN Sébastien
  - M<sup>me</sup> COLLET Jennifer
  - M<sup>me</sup> PRIVAT Christine
  - M<sup>me</sup> MICHEL Fleur
  - M. CADIOU Patrick
  - M. BOIVIN Claude
- par M<sup>me</sup> PRIM Céline  
par M. MIQUEL Pierre  
par M<sup>me</sup> CHAMBERT Julien  
par M. SEKKAI Hadji  
par M. CHAMBON Julien  
par M. GOUT Christophe  
par M. HÉRAUD Christophe  
par M. BERTRAND Romain  
par M. LECLERC Grégory  
par M<sup>me</sup> BELALA Monika

## ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

## DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

## ABSENCES :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/092

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

**Objet** : Modification du règlement intérieur des équipements sportifs municipaux

Les équipements sportifs de la Ville (terrains, gymnases et plus généralement tout aménagement spatial ou construction permettant la pratique d'un sport) sont des établissements municipaux qui s'adressent à un large public.

Le règlement intérieur en fixe les règles d'organisation et de fonctionnement et est régulièrement mis à jour.

Les principales modifications de cette nouvelle version sont :

- Le changement de nom du stade Ostermeyer (devenu stade Manuel Mangana) ;
- Le retrait du paragraphe relatif au caractère temporaire du contrôle sanitaire ;
- La révision de la chartre graphique du document.

Compte-tenu de ces modifications, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement intérieur pour les équipements sportifs et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à le mettre en œuvre.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/092

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Objet : Modification du règlement intérieur des équipements sportifs municipaux

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-2,

**Vu** le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération n°2000/142 du Conseil municipal du 28 mars 2000 actualisant le règlement intérieur des installations et équipements sportifs municipaux,

**Vu** la délibération n°20/419 du Conseil municipal du 3 novembre 2020 portant modification du règlement intérieur des installations et équipements sportifs municipaux,

**Considérant** que les équipements sportifs sont des établissements municipaux de pratiques sportives qui s'adressent à un large public,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux afin d'intégrer le changement de nom de certains équipements sportifs, de retirer les éléments relatifs au contrôle sanitaire lié à l'épidémie du Covid-19 et d'intégrer les nouveaux éléments de charte graphique,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** **ADOpte** les termes du nouveau règlement intérieur des équipements sportifs.

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur des équipements sportifs.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR, délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON